



RÈGLEMENTS DU CONCOURS - BILLETS À VIE FASS

- 2 billets pour tous les spectacles du Festival des Arts de Saint-Sauveur à vie !
- Description détaillée : 2 (deux) billets pour tous les spectacles du Festival des Arts de Saint-Sauveur, pour une durée maximale de 20 ans. Les billets s'appliquent sur des spectacles différents, ils ne peuvent être utilisés deux fois pour le même spectacle lorsqu'une seconde représentation a lieu.
- Valeur du prix : 26 000 \$
- Sièges privilégiés entre la rangée D et M, les sièges sont assignés par le FASS, réservation obligatoire au moins 48hrs à l'avance.

Chance de gagner

- Coût du billet : 25 \$ pour une chance de gagner. (Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues, maximum 1000 billets en circulation).
- Achat multiple : permis.

Conditions d'admissibilité

- Le concours est ouvert aux personnes résidant au Canada et qui sont âgées de 18 ans et plus.
- NE SONT PAS ADMISSIBLES AU CONCOURS : les employés du FASS, le conseil d'administration du FASS (ainsi que les membres de leur famille immédiate ou des personnes vivant sous le même toit qu'eux).

Règlement du concours

- L'achat des billets pour le concours doivent se faire en ligne ou à la billetterie du FASS.
- La date limite du concours est le 3 août 2025 à 12 h (midi, heure de l'Est). Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance pour quelque raison que ce soit.
- Un tirage au sort sera fait le 3 août 2025 au 30 avenue Filion, Saint-Sauveur à 12 h (midi) pour déterminer le gagnant parmi les participants.
- Le gagnant sera annoncé lors de la dernière représentation du spectacle du 3 août à 20h00.

- Si le gagnant n'est pas présent lors de cette soirée, il sera contacté par téléphone ou courriel dans la journée suivante suivant le tirage, soit le 4 août 2025.
- Le prix devra être accepté avant le 4 septembre 2025 auprès du FASS, situé au 30, rue Filion, à Saint-Sauveur, pendant les heures d'ouverture ou selon toute entente convenue avec les organisateurs du tirage et le gagnant.
- Toute personne qui n'aura pas accepté son prix le 4 septembre 2025 avant 12 h (midi) sera réputée avoir renoncé à son prix. Les prix non acceptés dans les délais prescrits deviendront la propriété du FASS.
- Le bureau du FASS sera fermé du 08 août au 22 août 2025 inclusivement.
- Accepter le prix, soit les billets de spectacle tel quel. Il est entendu qu'un des deux billets doit être utilisé par le gagnant sans possibilité d'échange, de remboursement, de revente ou de transfert. Il est entendu que le billet accompagnateur ne peut être revendu ni utilisé seul.
- Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.
- Une personne qui gagne un prix doit consentir, si requis, à ce que son nom et/ou sa photo soit(ent) utilisé(s) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération. Elle s'engage à signer une clause à cet effet incluse au formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.
- Le gagnant devra signer un document attestant de sa prise de possession du prix gagné aux conditions contenues dans les présentes règles.
- Durée maximale de 20 ans.
- Le refus d'accepter un prix libère Le FASS de toute obligation reliée au prix.
- Le FASS n'assume aucune responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle, incluant grève, lock-out ou tout autre conflit de travail, dans son établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Données personnelles

- Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours ne seront utilisés que pour l'administration de ce dernier. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée aux participants, à moins qu'ils n'y aient autrement consenti.
- Veuillez consulter le site [Politique de confidentialité FASS](#) pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité du FASS concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Soutien

Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez contacter Marie-Claude Bolduc : mcbolduc@festivaldesarts.ca